

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 148

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et de conseil »,

les mots :

« , de conseil, d'audit et d'évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les missions d'audit et d'évaluation de la CNSA prévues par l'article 32 *bis* adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.